



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

DGF

Question écrite n° 39288

Texte de la question

M. Arsène Lux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions très restrictives posées par la loi pour qu'une commune puisse bénéficier d'un recensement complémentaire. Dans les zones rurales qui connaissent une baisse démographique très sensible, quelques communes réussissent à augmenter significativement leur population et s'étonnent de percevoir une dotation globale de fonctionnement identique, faute d'avoir obtenu un recensement complémentaire. Il souhaiterait savoir si une modification de la législation serait envisageable afin de constituer une incitation supplémentaire pour les maires à tout mettre en œuvre pour augmenter la population de leur commune.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39288

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2822